

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Administration générale

TNO – Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de l’aéroport de Maniwaki (RIAM) – Article 603 du Code municipal du Québec

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2026 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

Renouvellement – Entente de deux ans – Utilisation du logiciel COBA RH/Paie

- Il est résolu d’autoriser la direction générale de la MRC à ratifier et à signer une entente de deux (2) ans pour l’utilisation du logiciel COBA RH/Paie, au coût de 7 800\$ pour 2026, et 8 300\$ pour 2027.

Adoption du taux d’intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l’année 2026 (15 % annuellement)

- Il est résolu qu’un taux d’intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l’année 2026.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Conseil

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la- Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 9 373 418 \$, des affectations et activités d'investissements de 357 913 \$ et des revenus de 5 717 674 \$.

Adoption des répartitions 2026 (quotes-parts) - Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 1
Aumond	134 686 \$
Blue Sea	267 866 \$
Bois-Franc	59 861 \$
Bouchette	209 168 \$
Cayamant	238 986 \$
Déléage	189 478 \$
Denholm	165 127 \$
Egan-Sud	73 422 \$
Gracefield	561 998 \$
Grand-Remous	165 611 \$
Kazabazua	254 552 \$
Lac Ste-Marie	401 630 \$
Low	279 115 \$
Maniwaki	374 370 \$
Messines	306 894 \$
Montcerf-Lytton	94 484 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	183 614 \$
Territoires non organisés (TNO)	52 795 \$
	4 013 657 \$

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la- Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 527 784\$, des affectations et autres activités de 175 044 \$ et des revenus de 38 081\$.

Adoption des répartitions 2026 (quotes-parts) - Partie 2 – Traitement des eaux usées pour certaines municipalités

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 2
Aumond	30 804 \$
Blue Sea	43 079 \$
Bois-Franc	13 400 \$
Bouchette	25 510 \$
Cayamant	50 160 \$
Déléage	56 082 \$
Denholm	29 547 \$
Egan-Sud	15 650 \$
Gracefield	101 213 \$
Grand-Remous	47 149 \$
Kazabazua	43 278 \$
Lac Ste-Marie	40 862 \$
Low	42 252 \$
Maniwaki	- \$
Messines	68 192 \$
Montcerf-Lytton	24 087 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	28 984 \$
Territoires non organisés (TNO)	4 498 \$
	664 747 \$

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie 3 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 460 130 \$, des affectations et autres activités de 163 935 \$ et des revenus de 1 745 903 \$.

Adoption des répartitions 2026 (quotes-parts) - Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 3
Aumond	66 844 \$
Blue Sea	97 991 \$
Bois-Franc	28 872 \$
Bouchette	82 107 \$
Cayamant	111 439 \$
Déléage	143 591 \$
Denholm	15 151 \$
Egan-Sud	47 865 \$
Gracefield	299 074 \$
Grand-Remous	106 321 \$
Kazabazua	24 480 \$
Lac Ste-Marie	30 531 \$
Low	24 149 \$
Maniwaki	515 229 \$
Messines	138 777 \$
Montcerf-Lytton	78 294 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	67 447 \$
Territoires non organisés (TNO)	0 \$
	1 878 162 \$

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante des Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de désigner Madame Chantal Lamarche à titre de représentante des Territoires non organisés de la MRCVG au sein du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM) et qu'à titre de substitut, soit désigné M. Mathieu Caron, maire de la Ville de Gracefield.

Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;
 - De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;
 - De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;
 - D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;

- De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

Acquisition d'une fourgonnette réfrigérée – Appui à la mission de sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'acquérir une fourgonnette réfrigérée de marque « Ford Transit Cargo » 2024 neuve au coût de 90 027,50 \$, excluant les taxes, afin de soutenir concrètement la mission de sécurité alimentaire sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et de prendre les sommes à même les surplus accumulés de la partie 1 du budget de la MRC.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025, totalisant un montant de 1 432 496.84 \$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 976 284.56 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 novembre 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 190 124.89 \$.

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques des TNO pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 30 379.84 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 novembre 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 7 408.21 \$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires
– Période du 17 septembre au 26 novembre 2025

- Il résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 52 249.68 \$.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
au montant de 545 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{ère} alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :
 - Les billets seront datés du 8 décembre 2025;
 - Les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 juin et le 8 décembre 2025;
 - Les billets seront signés par la préfète et la greffière-trésorière;
 - Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	19 000 \$	
2027	19 700 \$	
2028	20 400 \$	
2029	21 200 \$	
2030	21 900 \$	(à payer en 2030)
2030	443 600 \$	(à renouveler)

- Il est également résolu qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-386 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Transport

Demande au MTMD de transmettre sans délai les modalités du PADTC 2025-2028 et de procéder aux versements 2025 finançant les activités de transport collectif et adapté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de transmettre sans délai les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028;
 - De demander au MTMD de procéder rapidement aux versements 2025 prévus pour les volets de transport collectif et de transport adapté;
 - De réitérer l'importance d'assurer la stabilité financière des organismes de transport collectif et adapté en région afin de maintenir une desserte accessible, fiable et continue pour la population.

Aménagement et développement

Adoption du rapport d'activités touristiques - Réseau des lieux d'accueil touristique - saison estivale 2025

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport d'activités touristiques du réseau des lieux d'accueil touristique de la saison estivale 2025.

Nomination de représentants pour la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais (TRGIRTO ou Table GIR Outaouais) – période 2026-2028

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville (Directeur du service de la gestion du territoire) comme représentant à la Table GIR Outaouais pour la MRCVG et de nommer la préfète madame Chantal Lamarche comme membre remplaçant.

Loisirs et culture

Autorisation – Demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et autoriser Madame Joanie Courchaine, directrice générale, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Financement de projets 2026 – Première date de tombée - Fonds événementiel

- Il est résolu que le Conseil de la MRC d'autoriser le versement d'une aide financière aux projets suivants, dans le cadre de la Politique de soutien aux événements et festivals pour 2026 :

PROJET	PROMOTEUR	FINANCEMENT
<i>Course internationale de chien de traineau</i>	Course internationale de chien de traineau	3 500 \$
<i>Programmation printemps 2026 - spectacles d'humour</i>	Chez Martineau	2 000 \$
<i>La Québécoise Inc.</i>	La Pakwaun	5 000 \$
<i>Tournoi de pêche des pompiers</i>	Service de sécurité incendie Blue Sea	500 \$
<i>Tournois et championnats provinciaux de curling</i>	Club de curling VG	5 000 \$
<i>Le Festival de la relâche</i>	Carrefour Jeunesse Emploi	500 \$
<i>Journée familiale hivernal de Bouchette</i>	Municipalité de Bouchette	500 \$
<i>Association de hockey mineur</i>	Festi-Tournoi St-Hubert	2 000\$
<i>Journée de la femme</i>	<i>Club Le Bel âge de Blue Sea</i>	500 \$
<i>Voix et solidarité</i>	Le temps d'une pause	500 \$
<i>Spectacle Matt Lang</i>	Auberge du Draveur	5 000 \$

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le jeudi 11 décembre 2025.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont
extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une
séance ultérieure
et à sa signature par la préfète.